



Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire

Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne

Aux syndicats SUD et SSP ainsi
qu'au Collectif de négociations de Burier
Par courrier électronique

Lausanne, le 1^{er} octobre 2021

Mesdames les représentantes syndicales,
Messieurs les représentants syndicaux,
Mesdames les enseignantes,
Messieurs les enseignants,

Nous avons bien reçu votre courrier du mois d'août au sujet duquel nous estimons que votre direction vous a transmis toutes les réponses utiles. Nous avons également reçu le flyer par lequel vous invitez vos collègues à une « inauguration alternative » du site du Vallon. Loin de vouloir remettre en question la tenue de cette dernière dont la responsabilité vous incombe naturellement, nous souhaitons, en revanche, nous déterminer sur la phrase qui figure sur l'invitation et qui laisse entendre que le Département n'aurait pas tenu les promesses faites lors des longs mois de négociations qui ont précédé à l'ouverture du chantier du site du Vallon.

En effet, la comparaison entre le procès-verbal de ce qui avait été convenu entre vous et le Département et ce qui a été effectivement réalisé ou qui est en passe de l'être ne nous amène en rien à la même conclusion. Nous rappelons, à ce propos, que l'extension n'a été ouverte, à ce stade, qu'à moitié et que, dès lors, certaines mesures ne pourront être pleinement mises en place qu'en deux temps, les effectifs auxquelles elles s'adressent « en plein » n'étant pas encore réunis. Nous précisons également, mais vous le savez déjà, que certaines démarches ont été lourdement compliquées par l'apparition d'une pandémie entre le moment où nous avons convenu de ce qui suit et l'ouverture du site du Vallon.

Enfin, nous précisons – ce que votre courrier ne mentionne pas – que toutes les demandes d'aménagement et de réaffectation des locaux que vous nous avez soumises ont été réalisées en bonne entente avec vous. Il s'agit là d'un point précieux à nos yeux tant il est vrai que vos retours et suggestions nous ont été d'une grande utilité pour réaliser ce qui existe aujourd'hui. Ce qui tend à prouver que notre collaboration n'était pas vaine. A ce titre, nous ne pouvons que regretter que vous ayez choisi, de façon unilatérale, d'y mettre un terme avant l'ouverture de l'extension.

Dans le détail, voici ce qui ressort de la comparaison entre ce qui a été promis et ce qui est réalisé ou en passe de l'être :

Infirmières scolaires : 0.4 ETP supplémentaire promis pour l'ouverture complète - 0.2 ETP attribué pour l'ouverture partielle et 0.2 ETP supplémentaire prévu pour la rentrée 2022.

Psychologues scolaires : 0.5 ETP supplémentaire promis pour l'ouverture complète - 0.5 ETP supplémentaire attribué dès janvier 2022. Le retard pris dans ce dossier a pour origine des questions d'attributions budgétaires en lien avec le principe d'annuité qui porte sur les années civiles et non scolaires.

Travailleur social : 1 ETP promis dès l'ouverture complète - Le concept pilote de « Travailleur social dans les gymnases » est en déploiement depuis la rentrée d'août 2021 et le Travailleur social officie d'ores et déjà pour le déploiement de ce projet pilote au Gymnase de Burier.

Bibliothécaire : 1 ETP promis dès l'ouverture complète - 0.6 ETP mis à disposition à la rentrée 2021 et 0.4 ETP prévu dès la rentrée 2022.

Médiation : 3 périodes de décharge promises dès l'ouverture - 3 périodes de décharge attribuées.

Déleguée PSPS : 1 période de décharge promise à l'ouverture - 1 période de décharge attribuée à la déléguée actuellement en formation.

Décharge des chef-fe-s de file : 30% de décharges supplémentaires promis dès l'ouverture complète - 15% accordés pour la rentrée 2021 et 15% accordés pour la rentrée 2022.

Poste d'administrateur : le poste d'administrateur étant redondant avec le poste de Directeur adjoint créé pour l'ouverture de l'extension et le rôle des secrétaires, la direction de l'établissement a demandé à ce que ce poste soit remplacé par un poste de secrétaire. Cette demande est actuellement en cours d'analyse.

Doyen supplémentaire : 1 poste promis dès l'ouverture - 1 poste attribué avant août 2021.

Les décharges demandées ont été attribuées aux chef-fe-s de file ayant participé aux travaux d'organisation, d'aménagement et de mise en place de l'extension.

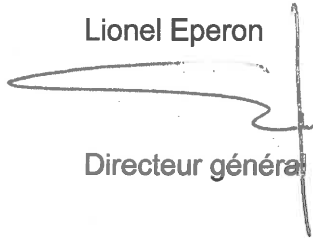
Psychologue en orientation : 0.5 ETP supplémentaire promis pour l'ouverture complète, 0.1 ETP attribué à la rentrée 2021 - 0.4 ETP supplémentaire sera pourvu entre janvier et août 2022.

Aumônerie : 0.25 ETP supplémentaire promis – Sur ce seul point, aucune solution n'a pu être trouvée pour l'instant. L'aumônière en place jusqu'ici a quitté son poste à la fin de l'année scolaire passée et votre direction n'a guère pu, à ce jour, que repourvoir le poste qu'elle occupait.

De ces différents éléments, nous concluons que les promesses qui vous ont été faites ont été pleinement réalisées au prorata des besoins liés à la mise en service de l'ensemble de l'extension sur deux années scolaires et non pas que sur la seule rentrée 2021. Nous escomptons bien que la seconde tranche puisse être dûment honorée à l'occasion de l'ouverture complète. Les moyens idoines ne pourront vous être confirmés qu'à l'issue du processus de validation budgétaire par le Grand Conseil.

Nous sommes bien entendu toujours à disposition pour reprendre le travail de collaboration que nous avons entamé et vous adressons, Mesdames les représentantes syndicales, Messieurs les représentants syndicaux, Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants, nos salutations les plus cordiales.

Lionel Eperon



Directeur général

Suzanne Peters



Directrice générale adjointe